



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, Maire

MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Anne PLATEL, adjoints

MM. Thierry CREUSET, Pascal LEROUX, Pascal ISRAEL, Daniel CHIVOT, Pascal POTEL, Mmes Stéphane NOEL, Valérie FREMANGER, Elise AVISSE CUVIER, Laure BOCLET, Caroline PAPIN (arrivée à 19h10 point 4), conseillers municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

M. Francis BECQUET ayant donné procuration à M. Michel MAVIOU, Mme Stéphanie BARBIER ayant donné procuration à Mme Maryline HECKMANN.

Absents excusés : MM. André LOUCHART, Carol BOULANGER, Mme Véronique DELAVIGNE,

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Adoption du précédent compte rendu
- 3- Délibérations :
 - Convention avec la FDE80 n°14-TE-0365-EP relative à l'éclairage public place Jean Jaurès
 - Charte d'engagement dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et autre-bourgs »
 - Cession habitation 2 rue Edison
- 4- Travaux maison rue du Chevalier de la Barre
- 5- Aménagement de la Place Jean Jaurès
- 6- Divers

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Thierry CREUSET** est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du précédent compte rendu : sans observation

N° 10-2024-01 : CONVENTION AVEC LA FDE80 N°14-TE-0365-EP RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE JEAN JAURES

Convention pour les travaux d'éclairage public de la place Jean Jaurès, coût 175 968,00€ TTC, reste à charge pour la commune de 146 640 € dont 28 865 € de TVA récupérable - adoptée à l'unanimité

N°10-2024-01-2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE JEAN JAURES

Adoptée à l'unanimité

N° 10-2024- 02 : CHARTE D'ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF « REDYNAMISATION CENTRES-VILLES ET AUTRE-BOURGS »

Adoptée à l'unanimité

N° 10-2024-03 : CESSION HABITATION 2 RUE EDISON

Proposition de la mettre en vente chez le notaire, prix fixé après estimation des domaines - Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h20.

Le maire,
Maryline HECKMANN

